

Note à l'attention des élus des territoires concernés

Des « gardes particuliers » pour la surveillance des sites et espaces naturels gérés par Vendée Eau.

Vendée Eau a renouvelé son partenariat pour cinq ans avec la Fédération Départementale des Gardes Particuliers 85 (F.D.G.P.85), afin de renforcer sa politique de préservation de la ressource.

Les gardes particuliers sont des bénévoles qui travaillent en collaboration avec d'autres acteurs qui sont déjà impliqués sur le terrain (la gendarmerie, la police, l'OFB, etc.). Ils sont identifiables grâce à leur uniforme marron lors de leurs missions.

La signature du renouvellement de la convention de partenariat s'est déroulée le 14 avril dernier pour permettre à Vendée eau de poursuivre ce dispositif de surveillance supplémentaire sur tous les terrains destinés à l'alimentation en eau potable. Cette convention autorise les gardes particuliers de la F.D.G.P.85 à faire respecter la réglementation nationale sur les propriétés de Vendée eau telles que les retenues et les captages.

Quelles sont les missions confiées aux gardes particuliers ?

Vendée Eau a mandaté dix gardes particuliers de la F.D.G.P.- pour surveiller ses espaces. Leurs missions consistent à :

- Sensibiliser des usagers aux règles d'utilisation,
- Constater des infractions,
- Verbaliser par procès-verbal sur les propriétés de Vendée Eau dont ils ont la charge, avec une transmission du constat au procureur de la République. En dehors de ces propriétés, ils établiront des rapports qui seront directement transmis au propriétaire du terrain concerné et à Vendée Eau.

Quelques exemples d'infractions qui pourront être verbalisées par les gardes particuliers :

Les dépôts de déchets, la réalisation de feux, le stationnement et la circulation de véhicules à moteur, le camping sauvage, la présence de chiens en divagation et le braconnage de la faune sauvage.

Nouveauté de cette convention : le non-respect de l'interdiction de baignade pourra aussi être verbalisé.

Les gardes particuliers commissionnés sur les propriétés de Vendée Eau sont à la fois des gardes Bois et Forêt, des gardes de Chasse et des gardes de la Voirie Routière. La convention spécifie que chacun contribuera à la protection des sites et espaces naturels qui sont gérés par Vendée Eau.

Vendée Eau est le service public de l'eau en Vendée. Vendée Eau est en charge de la protection et du captage de l'eau brute et de la production et de la distribution de l'eau potable pour les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée et l'île d'Yeu. Vendée Eau gère également l'assainissement collectif pour une partie du territoire vendéen.

